

# Université de Moncton: après la parité, l'équité

Acadie Nouvelle · 11 janv. 2019 · Mathieu Lang, Ph. D. Président de l'ABPPUM

Depuis le 1er janvier 2019, pour la première fois de l'histoire de l'Université de Moncton, ses bibliothécaires, professeures et professeurs francophones reçoivent un salaire comparable à celui de leurs homologues anglophones des autres universités de la province du Nouveau-Brunswick. Comme l'Université de Moncton a été fondée en 1963, il aura donc fallu 56 années pour y arriver.



La grève de cinq semaines en 2000 aura été sans doute le moment le plus décisif de ce long parcours. En 2000, les bibliothécaires, professeures et professeurs de l'Université de Moncton avaient un retard de plus de 20% par rapport à leurs confrères et consœurs des autres universités de la province. Au fil des négociations, les membres de l'Association des bibliothécaires, professeures et professeurs de l'Université de Moncton (ABPPUM) et les différentes administrations de l'Université de Moncton sont parvenus à l'entente historique de 2017 qui prévoyait l'atteinte de la parité salariale en janvier 2019.

Bien entendu, lorsqu'il est question de parité, il faut faire un énorme travail pour que les partis s'entendent sur ce qu'elle est. Cela peut paraître étonnant, mais il est difficile de comparer la situation de l'Université de Moncton avec celle de l'Université Mount Allison, de l'Université du Nouveau Brunswick et de l'Université Saint Thomas. C'est sans doute ce qui a ralenti le plus les négociations aux fils des années. Or, les parties se sont entendues sur ce qui est juste de nommer une «zone de parité». Il s'agit désormais de conserver cet acquis.

La parité, c'est plus qu'une question de salaire. C'est la reconnaissance que, lorsque tout est égal par ailleurs, des différences basées sur la langue, l'origine, l'identité de genre, les handicaps, etc. ne peuvent justifier des conditions de travail différentes et le salaire en est l'une des mesures. Tout travailleur est en droit de recevoir un traitement juste et équitable.

Au chapitre de l'équité, il y a encore beaucoup à faire, même si nous nous dirigeons dans la bonne direction. Cette fois, la lutte pour l'équité est un défi partagé dans l'ensemble du pays. Une étude commandée par l'Association canadienne des professeures et professeurs d'université (ACPPU) montre qu'en

2018, parmi tous les professeurs qui se rendent au rang professoral le plus élevé, seulement 27,6% sont des femmes. Il est aussi choquant de constater qu'encore aujourd'hui, à l'échelle du pays, les femmes professeuses gagnent en moyenne 90% du salaire de leurs collègues masculins.

La situation est également inquiétante du point de vue de la précarisation des postes de bibliothécaires et de professeures et professeurs. Au pays, les emplois contractuels et à temps partiel sont nettement en hausse forçant notamment les chargés de cours d'effectuer leur travail de préparation et de correction en dehors des heures rémunérées. Il s'agit là d'une réelle contradiction au sein d'une institution offrant une formation qui favorise l'employabilité de sa population étudiante par des professeures et professeurs possédant souvent plusieurs diplômes, mais qui peinent à avoir un poste régulier et qui ne parviennent pas à se sortir de leur précarité. Certaines et certains d'entre eux doivent cumuler plusieurs emplois et enseigner dans plusieurs universités en même temps pour subvenir à leurs besoins et à ceux de leur famille.

Pour ce qui est du personnel enseignant contractuel à temps partiel à l'Université de Moncton, en comparaison avec les collègues des autres universités de la province, il existe encore un écart significatif dans les conditions de travail et au niveau salarial. L'ABPPUM a cependant bon espoir d'en arriver très rapidement à la parité.

À une époque où, comme société, nous nous interrogeons sur ce qui est mesure de nous assurer un futur plus viable, plus juste pour tous les habitants de la planète et dans un environnement durable, nous avons besoin d'une université forte. Et cette force provient des conditions de travail des professeures et professeurs qui leur permettent d'accomplir la triple mission d'enseignement de haut niveau, de recherches rigoureuses et de services indispensables à la collectivité.

La parité est une des étapes vers l'excellence. Notre regard porte désormais vers l'équité, mais aussi la protection des conditions essentielles pour la production et l'enseignement libre et indépendant des savoirs. C'est ce que nos étudiantes et étudiants méritent, c'est ce que la société s'attend de ses universités et c'est ce dont l'Acadie a besoin pour continuer à se réinventer. ■